

220C3957
FR0000121964-FS1097

29 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 septembre 2020, la société Goldman Sachs International¹ (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, Londres, EC4A 4AU, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 23 septembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir individuellement 16 737 851 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 5,58% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions KLEPIERRE hors marché.

À cette occasion, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, au 23 septembre 2020, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, 23 345 859 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 7,78% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	16 737 851	5,58
Goldman Sachs & Co. LLC	6 129 990	2,04
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	280 952	0,09
Goldman Sachs Asset Management International	197 066	0,07
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	23 345 859	7,78

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 13 595 917 actions KLEPIERRE au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions KLEPIERRE (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 7 499 727 actions KLEPIERRE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 7 157 204 actions KLEPIERRE résultant de la détention de 109 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 21 janvier 2021 et le 23 septembre 2030 ;

¹ Private Unlimited Company constituée sous le régime des lois de l'Angleterre et du Pays de Galles et contrôlée par la société The Goldman Sachs Group, Inc.

² Sur la base d'un capital composé de 299 939 198 actions ordinaires représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 340 933 actions KLEPIERRE résultant de la détention de 10 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 24 septembre 2020 et le 22 mai 2023 ;
 - 1 590 actions KLEPIERRE résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 5 octobre 2020 au prix unitaire de 13,17 €par action.
-